



FORMULAIRE DE SECURITE GENERALE

POUR LES MANIFESTATIONS ORGANISEES A LA SALLE POLYVALENTE

" Formulaire à remplir par le responsable sécurité de la manifestation "

Nom de la manifestation :

Société :

**Pers. de
contact :**

Adresse :

NPA / Localité :

Tél :

E-mail :

Responsable sécurité

Nom, Prénom :

Tél :

Adresse :

E-mail :

Manifestation

Genre :

Privé

Public

Participants :

Estimation :

Capacité max : **4300 personnes**

Date/H du début :

Date/H de fin :

Brève

description :

Type :

Concert

Spectacle

Congrès

Exposition

Sport

Loto

Marché

Bases légales :

- Prescriptions de protection incendie 2015
- Manifestations temporaires – Exigences de protection incendie
- Directive concernant les accès, surfaces de manœuvre et d'appui pour les moyens d'intervention sapeurs-pompiers
- Directives CFST n° 6517.F

Document à remettre **1 mois avant** le début de la manifestation

- Plan de situation de la manifestation avec l'emplacement des tentes/structures et moyens de protection incendie, distance de sécurité, cheminement des secours et aménagement intérieur de la halle, ceux-ci incluent le plan des grills (selon annexe à disposition)
- Procédure d'évacuation
- Ce présent document dûment rempli et signé
- Autres documents (brevet de formation, attestation d'utilisation, ...uniquement si besoin)*



1. Accès des forces d'intervention / distances de sécurité

Oui Non NA*

- 1.1. Une largeur de 3.50 m et une hauteur de 4 m sont garanties pour l'accès des véhicules d'intervention jusqu'à la manifestation (rue du Collège – route de l'Industrie) ?

Selon P.I. de la salle polyvalente



- 1.2. Une surface de manœuvre (min : 6 x 11m) est prévue pour les forces d'intervention?

- 1.3. Des structures provisoires (tentes, barrières, remorques,...) sont construites à l'extérieur de la halle ?

Si oui, merci de les indiquer sur le plan de situation.

- 1.4. Des structures provisoires (tentes, barrières, remorques,...) sont construites à l'intérieur de la halle ?

Si oui, merci de les indiquer sur le plan de situation.

2. Voies d'évacuation et signalisation / éclairage de secours

- 2.1. La capacité autorisée de personnes à l'intérieur de la halle ne doit jamais dépasser 4300 personnes !

- 1300 personnes pour la salle 1 (scène)
- 1200 personnes pour la salle 2
- 1800 personnes pour la salle 3
- 50 personnes pour la salle VIP

- 2.2. Toutes les issues de secours sont accessibles facilement de l'intérieur comme de l'extérieur et non-verrouillables ? (aucun obstacle: bar, remorque, décoration,...)

- 2.3. La disposition des tables et des chaises est respectée conformément à l'annexe "Manifestations temporaires – Exigences de protection incendie p.7-8-9" **et** le plan d'aménagement annexe ?

- 2.4. Les couloirs et les escaliers sont libres de passage sur 120 cm de large ?

- 2.5. Des issues de secours (ouvrables en tout temps et dans le sens de fuite) sont aménagées et signalées ?

- 2.6. Les signaux de secours sont visibles depuis n'importe quel point du local et ne sont en aucun cas obstrués ?

- 2.7. Les signaux de secours sont allumés en permanence aussi longtemps que des personnes sont présentes (>300 pers) ?



NA*: Non applicable



3. Décorations

Oui Non NA

- 3.1. Les décorations sont construites en matériaux difficilement combustibles (inscription RF2 sur l'attestation d'utilisation) ?
- 3.2. Les décorations au plafond sont constituées de matériaux incombustibles (RF1) si suspendues à moins de 5 m du sol et difficilement combustibles (RF2) si plus de 5 m du sol ?
- 3.3. Les décorations sont disposées de manière qu'elles ne puissent pas être enflammées (à proximité de source de chaleur) ?

4. Dispositifs d'extinction

- 4.1. Les tentes de subsistance, les Food Truck sont équipés d'un extincteur CO2 6kg et d'une couverture anti-feu ?



- 4.2. Les postes incendie et les extincteurs sont facilement reconnaissables et accessibles en tout temps ?
- 4.3. Aucune décoration n'obstrue leur visibilité ?

5. Matières dangereuses

- 5.1. A l'extérieur, les bouteilles de gaz sont protégées contre les chutes et les dangers mécaniques (dans une armoire grillagée par exemple) ?
- 5.2. Outre la cuisine professionnelle de la halle, toutes les autres installations de cuisine sont à l'extérieur ? Ceci ne s'applique pas aux chauffes plats.
- 5.3. En cas d'utilisation de bouteilles de gaz, la liste de contrôle pour les manifestations a été remplie ?
- 5.4. Est-ce que les feux suivants: feu de scène, feu d'artifice, flamme nue, fumée froide seront employés durant la manifestation ?



- 5.5. L'emplacement du gaz est signalé sur le plan de situation (numéro ONU et quantité) ?

6. Nuisances sonores

- 6.1. Le niveau sonore par heure ne dépasse pas 93 dB pendant toute la durée de la manifestation ? Dans le cas contraire, la manifestation respecte l'ordonnance sur la protection contre les nuisances sonores et les rayons laser lors de manifestations (OSLa) ?

7. Installations techniques

Oui Non NA

- 7.1. Lors de l'utilisation des équipements techniques (grills techniques, micro, beamer,...) dans la salle, les directives d'emploi seront strictement respectées. Un contrôle de mise en service et fin de service sera effectué par le concierge de la salle.



- 7.2. La documentation technique adéquate (plan d'utilisation des grills, mode d'emploi des équipements techniques) sera fourni avec ce formulaire. Seul un professionnel agréé est habilité à effectuer des manipulations sur ces structures. Toute modification majeure du plan, sera validée au préalable par le responsable de la salle.
- 7.3. L'organisateur est conscient que la responsabilité relative à la sécurité en générale lui incombe ? (AEAI, NIBT)



8. Exploitation

- 8.1. Tous les bénévoles connaissent la place de rassemblement en cas d'évacuation, l'emplacement des extincteurs et la procédure d'évacuation ?
- 8.2. Qui est l'éventuel remplaçant de sécurité ?

Nom : _____ Prénom : _____ Tél: _____

- 8.3. Lus numéros d'appel des secours sont affichés au sein de la manifestation ?
- 8.4. Manifestation labellisée Fiesta ? <https://fiesta.ch/>
- 8.5. Des samaritains sont engagés durant la manifestation ?

Obligatoire selon le type de manifestation ! (Voire liste)

L'organisateur s'engage à noter le matériel samaritain utilisé afin de faciliter la tenue d'inventaire.

- 8.6. Un service de sécurité est engagé pour assurer l'ordre ?
- Obligatoire selon le type de manifestation ! (Voire liste)**

- 8.7. Des routes doivent être fermées à la circulation ? Si oui, veuillez contacter la Police municipale -> police@conthey.ch ou 027 345 56 40
- 8.8. Un service de parc est-il organisé ?

Obligatoire selon le type de manifestation ! (Voire liste)

En cas de réponse(s) négative(s), il y a lieu soit de prendre les mesures qui s'imposent soit de prendre contact avec le chargé de sécurité de la Commune de Conthey.

Ce document doit être remis à l'administration communale au plus tard 1 mois avant le 1^{er} jour de votre manifestation. Sans ce document, la manifestation ne sera pas autorisée.

Par la présente, je certifie que les contrôles relatifs à la police du feu notamment les points susmentionnés seront effectués de la mise en place et jusqu'au démontage complet de la manifestation.

| | | | |
|-------------|----------------|-------------------------|------------------------------------|
| Conthey, le | L'organisateur | Le responsable sécurité | Le responsable sécurité remplaçant |
| | _____ | _____ | _____ |

| | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| Préavis du chargé de sécurité : | <input type="checkbox"/> favorable | <input type="checkbox"/> sous réserve |
| Préavis de la Police municipale : | <input type="checkbox"/> favorable | <input type="checkbox"/> sous réserve |

Condition(s) de la Commune :

| | | |
|---------------------------------------|------------------------------------|---|
| Préavis suite à la visite de contrôle | <input type="checkbox"/> favorable | <input type="checkbox"/> A modifier avant l'ouverture |
|---------------------------------------|------------------------------------|---|

Les modifications à apporter sont les suivantes :